



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 12 Novembre 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Marie-Ange FOUQUET, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

Absents et excusés : Mme Nadia RABREAU (pouvoir à Thierry RICARDEAU) et M. Olivier ABILLARD (pouvoir à Jean-Claude BIRON).

Absent : M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : M. Michel QUAIREAU.

Le compte-rendu de la réunion du 8 Octobre 2018 est approuvé.

↪ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- Personnel communal
- Pôle scolaire - Travaux Avenant
- ENEDIS - Convention de servitude
- Rue de l'Ermitage - Travaux d'eaux pluviales

↪ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Attribution de compensation définitive**

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité, l'attribution de compensation définitive pour l'année 2018, d'un montant de 45 289,20 €.**

➤ **Compétence Assainissement**

Le transfert de la compétence Assainissement a été précisé récemment par le législateur. La Loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 établit que pour les communautés de communes ne détenant pas actuellement la compétence assainissement collectif (mais pouvant détenir la compétence assainissement non collectif), le transfert peut être reporté jusqu'en 2026 si les communes délibèrent dans ce sens.

Lors du bureau communautaire du 3 Octobre dernier, il a été convenu de caler le transfert de la compétence sur la fin des principaux contrats en cours, soit aux environs de 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de conserver la compétence assainissement collectif des eaux usées et s'oppose à son transfert à Challans Gois Communauté, et de prendre acte que Challans Gois Communauté s'organise pour prendre cette compétence à l'horizon 2024.**

➤ **SCOT du Nord-Ouest Vendée - PADD et DOO - Projet 2018**

Monsieur le Maire prend la parole et nous fait part de ce projet.

« Le territoire du Nord-Ouest Vendée s'appuie sur les ressources suivantes :

- L'esprit entrepreneurial, qui doit évoluer avec les nouveaux moyens dévolus (réseaux numériques, zones d'activités, ...et le maintien d'une organisation territoriale favorable au lien social (mixité générationnelle, sociale, proximité habitat/emploi/services) ;
- Les complexe littoral/marais/bocage sur lequel repose l'activité et l'attractivité démographique, dont le renforcement implique une valorisation accrue des atouts paysagers et une gestion environnementale renforcée ;
- Une organisation équilibrée du territoire, où chaque espace vise à exprimer son potentiel propre, dans le cadre d'un développement réparti, s'appuyant sur une architecture précise des polarités du territoire.

La formule suivante est la traduction du projet politique pour le Nord-Ouest Vendée :
« **Maintenir, stimuler et orienter l'attractivité du territoire, pour un développement renouvelé, fondé sur ses ressources et son identité, afin d'affirmer son potentiel au sein de la Région** ».

Les principales finalités du PADD sont les suivantes :

1 - Un renouvellement de l'ambiance productive

- Diversification économique accentuée
- Renforcement de l'attractivité touristique
- Mise en valeur et développement des activités marines
- Accent fort mis sur la préservation et le développement des activités du secteur primaire
- Développement qualitatif de l'habitat comme une des conditions de la croissance

2 - Une organisation interne qui vise à renforcer le potentiel du territoire

- Une gestion différenciée des espaces pour un rééquilibrage habitat/emploi
- Une structuration des polarités d'emplois, de services et de commerces
- Un développement des moyens et infrastructures de transports

3 - Une valorisation accrue des ressources paysagères et environnementales

- Une attractivité résidentielle, économique et touristique élargie par la valorisation des paysages
- Une gestion environnementale amont/aval garantissant le renouvellement et/ou la protection des ressources ainsi qu'un environnement sain et sur.

Le document d'orientations et d'objectifs traduit les orientations ci-dessus par des règles plus concrètes ».

➤ **Marque touristique**

Afin de promouvoir le tourisme sur son territoire, Challans Gois Communauté a décidé de développer une identité. Monsieur le Maire prend la parole et propose de visionner une vidéo promotionnelle de la marque « GO Challans GOis – Respirez la mer, rencontrez la terre ».

Cette marque touristique collective a été initiée et réalisée en étroite collaboration avec les acteurs du territoire : professionnels du tourisme, élus et techniciens communautaires.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

↳ Conseil Départemental de la Vendée - Convention d'entretien d'aménagement de voirie RD 754

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec le Conseil Départemental de la Vendée concernant l'entretien ultérieur des aménagements de voirie sur la Route Départementale 754.**

↳ Assainissement - Transfert réseau EU Beauséjour vers STEP - Convention de servitude

Dans le cadre du transfert du réseau eaux usées de la lagune Beauséjour vers la STEP des Enchères, le Conseil Municipal **accepte de passer une convention de servitude pour le passage de canalisations en terrains privée, avec Monsieur Marcel ROCHER, demeurant 16 Rue des Prairies à St Christophe du Ligneron, pour les parcelles cadastrées section ZH n° 129, ZH n° 204 et ZH n° 317, au lieu-dit La Cailletière.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 19 pour et 1 abstention.

↳ ZAC Centre 1^{ère} phase - Toilettes publiques

Dans le cadre de ces travaux, le Conseil Municipal **accepte le devis de la Société SAGELEC d'Ancenis (44) concernant la fourniture et la pose d'un module sanitaires publics Nature bois avec dalle béton intégrée et 2 urinoirs, pour un montant total de 23 900,00 € HT.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour et 2 contre.

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

↳ SYDEV - Conventions portant reconnaissance de servitude administrative pour le réseau électrique

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer les deux conventions de servitude avec le SYDEV, présentées par le Cabinet CDC CONSEILS de Machecoul, pour les parcelles cadastrées section ZL n° 29 et ZL 33 au lieu-dit Villeneuve, concernant des travaux de renforcement du réseau électrique.**

↳ ENEDIS - Convention de servitude

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer une convention de servitude avec ENEDIS, présentée par le Cabinet Atlantique Etudes de Challans, pour la parcelle cadastrée section ZO n° 10 au lieu-dit la Dephinière, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.**

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

↳ Vendée Logement - Locatifs Rue Grignon de Montfort - Garantie d'emprunt

Dans le cadre des travaux de construction de logements sociaux Rue Grignon de Montfort, le Conseil Municipal **décide d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % à Vendée Logement de La Roche sur Yon, concernant un emprunt global de 364 762 €, d'une durée de 40 et 50 ans, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux d'intérêt réglementaire.**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour et 2 abstentions.

➤ **Décisions modificatives**

1 - Virements de crédits Décision modificative 6

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser un virement de crédits sur le budget principal 2018, par décision modificative, comme suit :

Investissement - Dépenses

- article 1641 Capital de la dette + 635,00 €

- article 2313 Constructions - 635,00 €

2 - Crédits supplémentaires Décision modificative 7

En raison d'une erreur sur le budget Assainissement, concernant l'encaissement des acomptes du Compte de Gérance avec la SAUR pour la gestion de notre service assainissement sur les années 2016 et 2017, qui ont été versés par STGS, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prévoir des crédits supplémentaires par décision modificative, comme suit :

Fonctionnement Dépenses

- article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs 91 927,19 €

Fonctionnement Recettes

- article 70611 Redevance assainissement 91 927,19 €

➤ **Emprunt**

Dans l'attente de recevoir les subventions et les FCTVA des projets en cours de réalisation (Pôle scolaire et périscolaire, STEP, Rue de l'Ermitage et ZAC Centre), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier un emprunt, à court terme sur 2 ans, d'un montant de 1 000 000,00 €, avec remboursement anticipé sans indemnité, auprès d'organismes bancaires et à signer le contrat proposant les meilleures conditions.

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour et 2 contre.

↪ **VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Convention École privée Sainte Marie, OGEC et Comité de Cantine pour la surveillance des enfants de l'école privée sur la cour de récréation**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2018/2019.

➤ **Convention École privée Sainte Marie et Accueil Les Loustics pour la surveillance des enfants de l'école privée sur la cour de récréation**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2018/2019, jusqu'au 21 Décembre 2018.

↪ **PÔLE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Travaux de construction - Avenant**

Dans le cadre des travaux de construction d'un Pôle scolaire et périscolaire, le Conseil Municipal accepte de signer l'avenant n° 2 au marché passé avec l'Entreprise TRINEAU d'Aizenay, pour le lot n° 2 Gros œuvre, concernant la fourniture et la pose de caniveaux polypropylène sur pignons du bâtiment, pour une plus-value d'un montant de 2 570,00 € HT (+ 0,85 % d'écart introduit par l'avenant).

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour et 2 contre.

↳ PERSONNEL COMMUNAL

↳ Modification du Tableau des effectifs

1 - Le Conseil Municipal **décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} Janvier 2019**, comme suit :

- **suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps non complet : 28 heures**
- **création d'un poste d'Adjoint d'Animation, à temps complet**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 19 pour et 1 abstention.

2 - En raison de la suppression des Temps d'Activités péri-éducatifs, le Conseil Municipal **décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} Décembre 2018**, comme suit :

- **suppression d'un poste d'Adjoint technique, à temps non complet : 24 heures 45**
- **création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet : 22 heures 30**

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 19 pour et 1 abstention.

3 - Dans le cadre d'un reclassement du point d'indice des agents de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer un avenant au contrat à durée indéterminée avec Madame Julie MERIEAU** correspondant à un indice majoré de rémunération de 325 au lieu de 321 qui n'existe plus, **à compter du 1^{er} Décembre 2018**.

↳ DIVERS

↳ Assainissement - Extension Réseau Eaux Usées Route de Falleron

Monsieur Jean-Claude BIRON prend la parole et présente le plan du projet. En effet, par erreur de délimitation de terrains, les travaux ont été entrepris sur une parcelle n'appartenant pas à la Commune. Un mail d'excuse de Monsieur le Maire a été adressé aussitôt au propriétaire Monsieur DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ et le terrain a été remis en l'état sous 24 heures.

Pour la réalisation de ces travaux d'extension du réseau EU, afin d'alimenter le quartier du Quarteron, comme indiqué dans le plan de zonage d'assainissement, nous devons soit réaliser une modification des travaux, donc un coût supplémentaire, ou passer une convention de servitude avec le propriétaire pour le passage de canalisations en terrain privé.

Monsieur Jean-Claude BIRON doit rencontrer le propriétaire.

↳ Affaire TERRA NOVA

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle le fonds de cette affaire. Après recours auprès du Tribunal administratif au sujet d'une autorisation d'urbanisme, la Commune a perdu et doit verser une somme de 1 500 € au titre des frais exposés par la société requérante. Il précise que la Commune n'a pas fait appel de cette décision et en a informé Challans Gois Communauté, dont cette compétence est assurée par son propre service Instruction Urbanisme. Le coût juridique s'élève à environ 3 000 €.

↳ Pôle scolaire et périscolaire - ouverture différée

Mesdames Émilie BOCQUIER et Carine MIGNÉ prennent la parole et nous font part des décisions des élus, notamment au regard de la sécurité des enfants, pour une ouverture différée de l'école publique Arc en Ciel au 7 Janvier 2019 et de l'Accueil périscolaire Les Loustics au 2 Janvier 2019 au lieu du 5 Novembre programmé antérieurement.

↳ Événements municipaux :

- Soirée Parentalité du 6 Novembre 2018. Compte tenu de l'absence de participation, une analyse va être faite et une action menée auprès des Ligneronnais potentiellement intéressés par ce thème.

- Forces vives du 8 Novembre 2018 : 26 participants dont des hébergeurs touristiques ont pu échanger cette année. De nombreux sujets ont été abordés : ZAC Centre, politique économique et touristique de Challans Gois Communauté, la taxe de séjour, le très haut débit,
- Commémoration du 11 Novembre 2018. Après une cérémonie communale autour de la nouvelle tombe du regroupement, les 9 communes du Pays de Palluau (élus, UNC, citoyens), toujours en présence de notre CMJ, ont célébré avec ferveur la fin de la guerre 14-18. L'UNC de la section de St Christophe du Ligneron a été comme d'habitude à la hauteur de cet évènement citoyen.
- Conseil Municipal des Jeunes : nouvelle rencontre intergénérationnelle le 14 Novembre,
- Spectacle de magie le Dimanche 25 Novembre 2018 à 15 heures 30 à la salle polyvalente Jacqueline Auriol, ouvert aux enfants et aux adultes, gratuitement.

↳ **DIVERS**

➤ **Rue de l'Ermitage – Travaux d'eaux pluviales**

Monsieur le Maire remercie Monsieur Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ de nous avoir informés du débordement des eaux pluviales sur la Rue de l'Ermitage, en face chez lui et en remontant vers le rond-point St Joseph le Dimanche 11 Novembre en matinée.

Monsieur Jean-Claude BIRON rappelle le niveau très élevé de cet épisode pluvieux et précise que la réception des travaux Rue de l'Ermitage sera programmée après la finition des travaux d'eaux pluviales (passage du réseau de canalisation prévu en lieu et place du bâtiment de l'ancienne boulangerie). Aucune inondation d'habitation n'a été à déplorer.

Monsieur Florent JOURDAN soulève cette même problématique de montée des eaux en campagne notamment après le nettoyage des fossés par le Conseil Départemental. En effet, les déchets verts, laissés sur place, encombrant et provoquent parfois une montée des eaux. Ce point a déjà été signalé à l'ARD.

Séance levée à 22 h 18.

Pour extrait, Affiché le 20 Novembre 2018
Le Maire, Thierry RICARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 3 Décembre 2018 :
- à 20 h 30 : Assainissement Délégation Service Public,
- à 21 h Conseil Municipal (suite).